



Exemples en vidéos :



<https://youtu.be/v2djBAKXYR4>



<https://youtu.be/ho4FXCaRi5U>

Une pénalité *Faire trébucher* est infligée à **tout joueur qui place sa crosse, son genou, patin, bras, sa main ou son coude de manière à faire trébucher ou tomber un adversaire.**

Compléments

- Le *faire trébucher* ne concerne pas uniquement une faute avec la crosse mais également avec une partie du corps du joueur fautif.
- Le *faire trébucher* ne concerne pas uniquement une faute sur un joueur en possession du palet.

Règlement sportif - 10.4.26

- A. Une pénalité mineure, majeure ou de méconduite pour le match, à l'appréciation de l'arbitre, est infligée à tout joueur qui place sa crosse, son genou, patin, bras, sa main ou son coude de manière à faire trébucher ou tomber un adversaire. Si un joueur est incontestablement en train d'essayer de récupérer le palet légalement et qu'à l'instant du gain de la possession du palet ce joueur fait trébucher un adversaire, aucune pénalité n'est infligée.
- B. Une pénalité majeure est infligée à tout joueur qui cause une blessure à un adversaire en plaçant sa crosse, son genou, patin, bras, sa main ou son coude de manière à le faire trébucher

Module complet et entraînement



https://arbitrage-rollerhockey.platine.cloud/ressources/modules/mod_TRE